



COMPTE RENDU DE VISITE DE TERRAIN

ELABORATION DU PLAN DE PREVENTION DES RISQUES D'INONDATION DE L'AUNELLE ET DE L'HOGNEAU

Date : 25 avril 2014
Lieu : communes de Bry, Saint-Waast la vallée et Saint Aybert
Cadre : Visite de terrain et réunion de travail
Objet : Visite de terrain suite aux remarques des communes sur l'aléa et réunion en mairie de Saint Aybert avec le maire concernant l'aléa.

Rédacteur : Antoine GRASSET (Alp'Géorisques)

Présents :

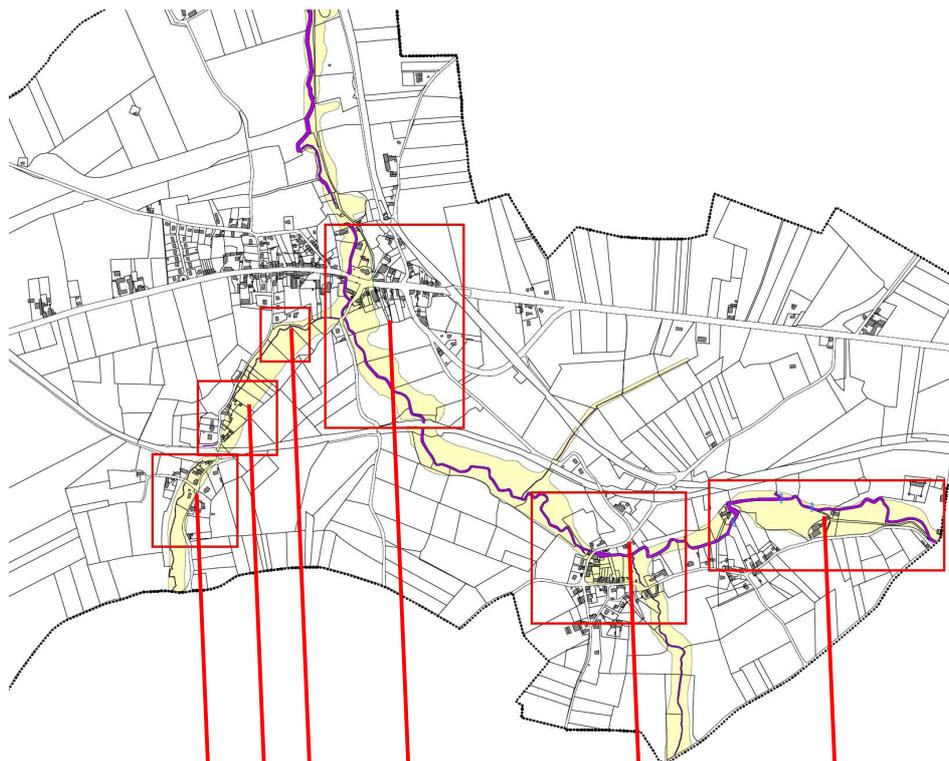
Christophe DULION (DT Valenciennes) Antoine GRASSET (Alp'Géorisques).

Ordre du jour :

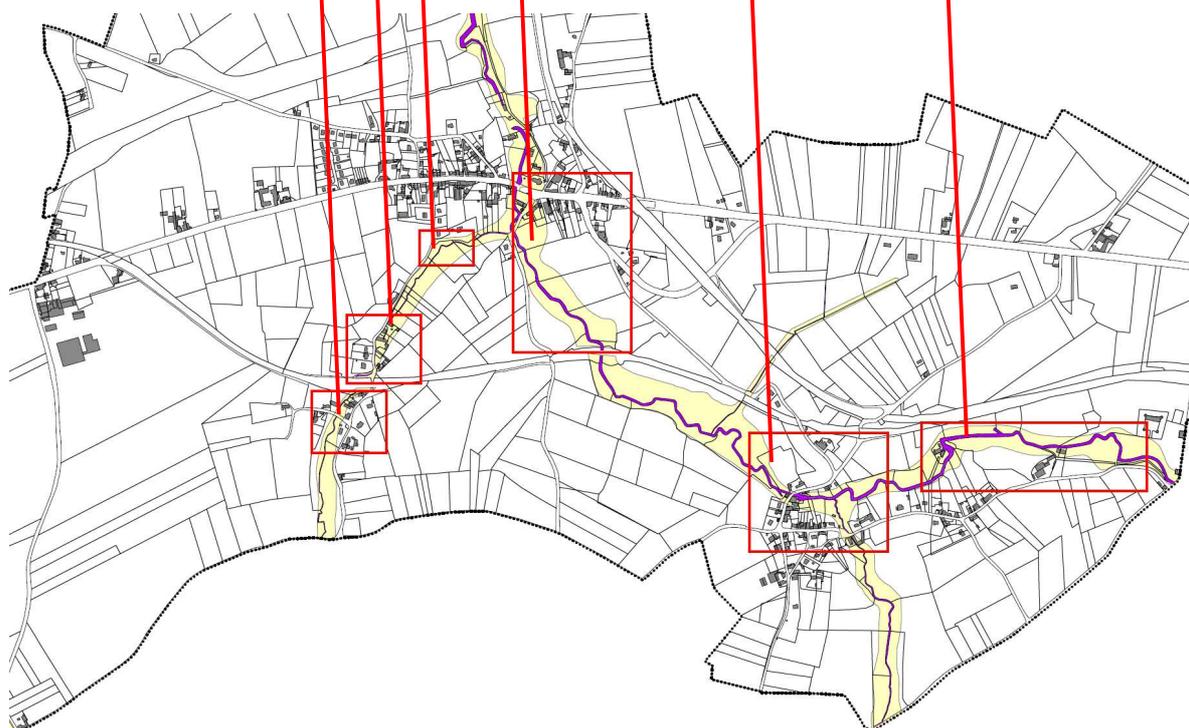
- Visite de terrain pour procéder à d'éventuelles modifications de la cartographie des aléas (zones hydrogéomorphologiques) ;
- Répondre aux questions portées par le maire de la commune de Saint Aybert.

Observations :

- Secteur de Saint Waast la vallée : modifications des zones d'aléa faible (zone hydrogéomorphologique). Les zones modifiées à l'aide du LIDAR étaient par endroits trop étendues. A la suite de la production des cartes d'aléa (comprenant la modélisation et l'hydrogéomorphologie), la DDTM59 nous avait demandé de tenir compte du LIDAR afin de raccorder les zones hydrogéomorphologiques entre elles et alors séparées par des zones ayant été modélisées (zones à enjeux à l'amont du bassin versant) mais ne présentant aucun aléa. L'imprécision du LIDAR a conduit par endroits à une surestimation du lit majeur. Nous sommes revenus aujourd'hui aux limites définies antérieurement (été 2011).



ci-dessus carte avant modifications

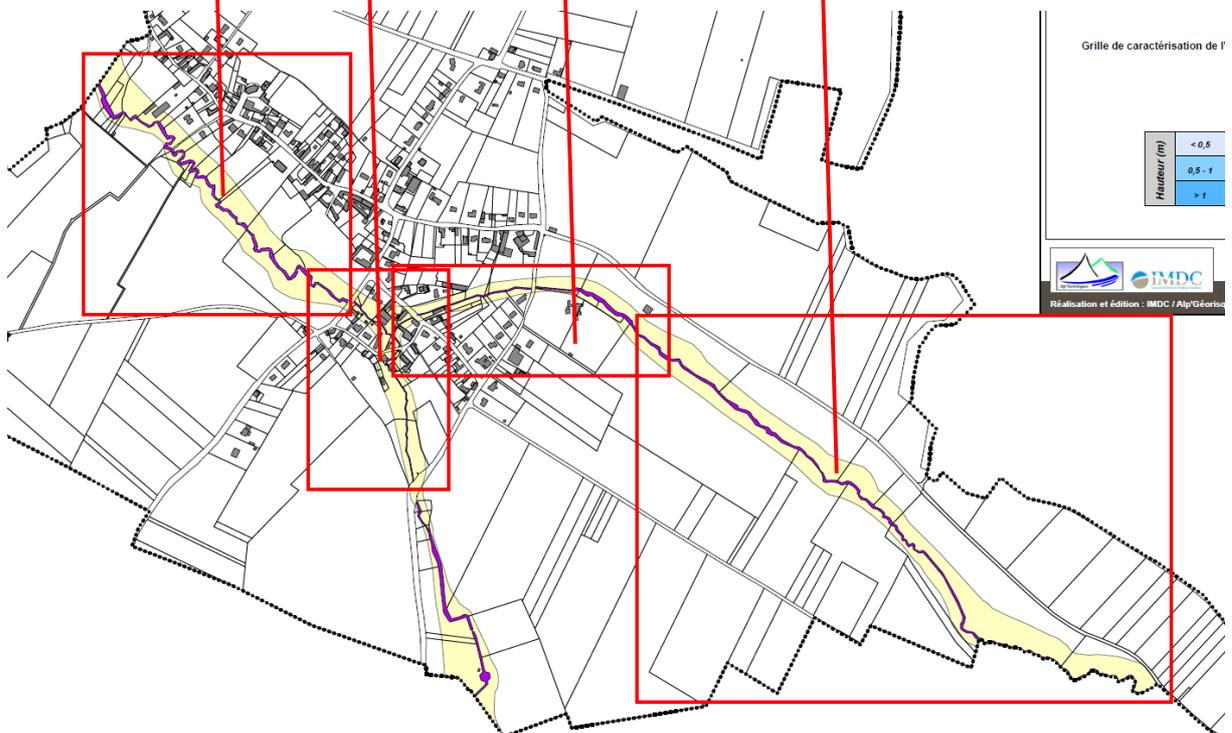


ci-dessus carte après modifications

- Secteur de Bry : modifications des zones d'aléa faible (zone hydrogéomorphologique). Les zones modifiées à l'aide du LIDAR étaient par endroits trop étendues. La justification est la même pour le secteur de Bry que précédemment, à ceci près que Bry possédait une plus grande zone devant être traitée à partir la modélisation...



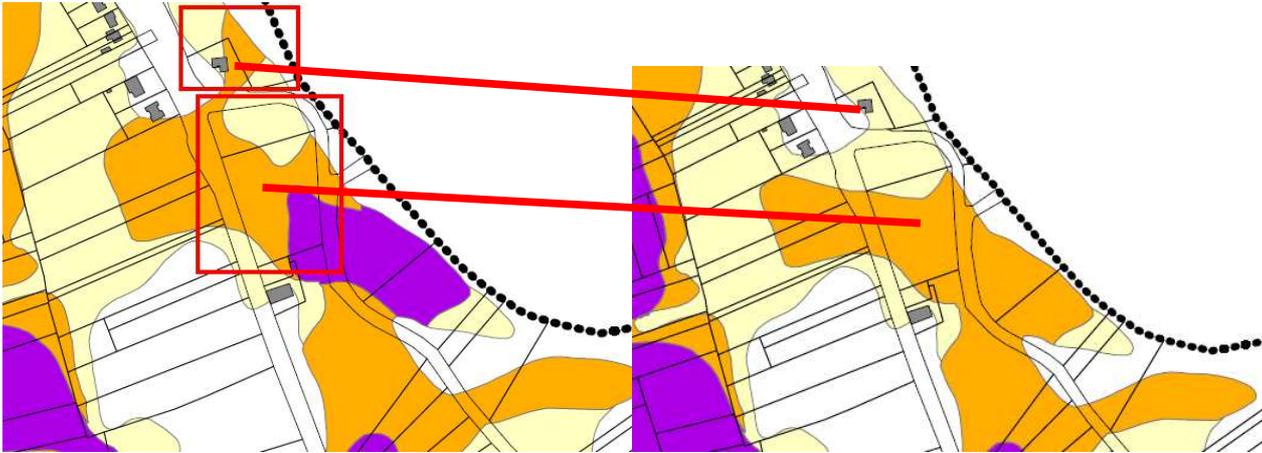
ci-dessus carte avant modifications



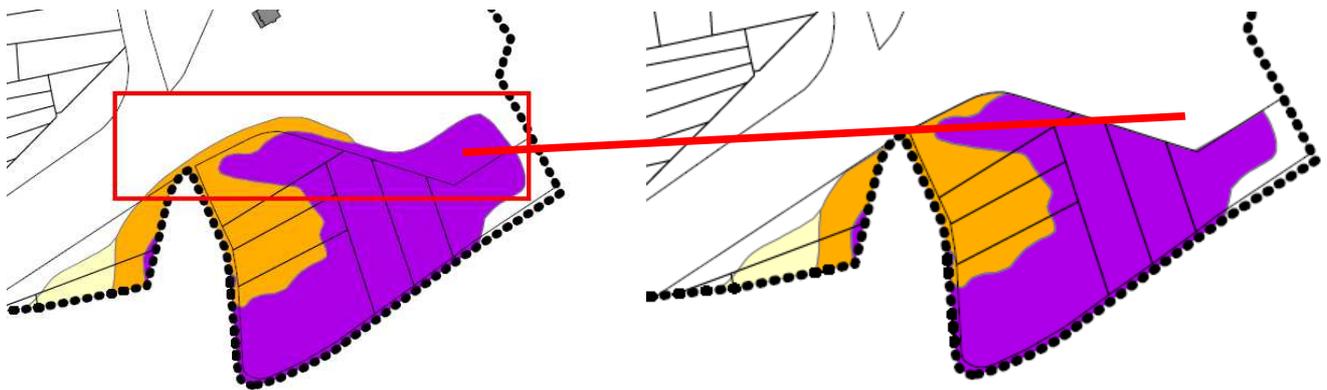
ci-dessus carte après modifications

- Secteur de Saint Aybert :

- parcelles U542 et U543 déclassées : il s'agit d'un biais induit par la modélisation (marche d'escalier aux périphéries du modèle) ;



- Concernant l'autoroute, une partie a été supprimée ; il s'agit aussi d'un biais induit par la modélisation (marche d'escalier aux périphéries du modèle) ;



- Route surélevée pouvant constituer un obstacle : ce n'est pas la cas du CD101, conséquemment, aucune modification n'a été apportée à ce point ;
- la zone délimitée qui n'atteint pas les limites de la crue de 2002 : le maire a été dans l'incapacité de situer la zone correspondante. En l'absence de plus de détail, nous n'avons procédé à aucune modification ;
- la réunion a été effectuée avec le maire de la commune de Saint Aybert et la modification de la carte d'aléa a été validée par la DTTM59 et par l'élu.

-